

Section XX

MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS

Chapitre 94

**MEUBLES; MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL; ARTICLES DE LITERIE
ET SIMILAIRES; APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON DÉNOMMÉS
NI COMPRIS AILLEURS; LAMPES-RÉCLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES,
PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES;
CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES**

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les matelas, oreillers et coussins à gonfler à l'air (pneumatiques) ou à l'eau, des Chapitres 39, 40 ou 63;
 - b) les miroirs reposant sur le sol (psychés, par exemple) (n° 70.09);
 - c) les articles du Chapitre 71;
 - d) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV), les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39) et les coffres-forts du n° 83.03;
 - e) les meubles, même présentés non équipés, constituant des parties spécifiques d'appareils pour la production du froid du n° 84.18; les meubles spécialement conçus pour machines à coudre, au sens du n° 84.52;
 - f) les appareils d'éclairage du Chapitre 85;
 - g) les meubles constituant des parties spécifiques d'appareils des n°s 85.18 (n° 85.18), 85.19 à 85.21 (n° 85.22) ou des n°s 85.25 à 85.28 (n° 85.29);
 - h) les articles du n° 87.14;
 - ij) les fauteuils de dentistes incorporant des appareils pour l'art dentaire du n° 90.18 ainsi que les crachoirs pour cabinets dentaires (n° 90.18);
 - k) les articles du Chapitre 91 (cages et cabinets d'appareils d'horlogerie, par exemple);
 - l) les meubles et appareils d'éclairage ayant le caractère de jouets (n° 95.03), les billards de toutes sortes et les meubles de jeux du n° 95.04, ainsi que les tables pour jeux de prestidigitation et les articles de décoration (à l'exclusion des guirlandes électriques), tels que lampions, lanternes vénitiennes (n° 95.05).
2. Les articles (autres que les parties) visés dans les n°s 94.01 à 94.03 doivent être conçus pour se poser sur le sol.

Restent toutefois compris dans ces positions, même s'ils sont conçus pour être suspendus, fixés au mur ou posés les uns sur les autres :

 - a) les armoires, les bibliothèques, les étagères et les meubles à éléments complémentaires;
 - b) les sièges et lits.
3.
 - a) Ne sont pas considérées comme parties des articles visés aux n°s 94.01 à 94.03, lorsqu'elles sont présentées isolément, les plaques en verre (y compris les miroirs), marbre, pierre, ou en toute autre des matières visées dans les Chapitres 68 ou 69, même découpées de forme, mais non combinées avec d'autres éléments.
 - b) Présentés isolément, les articles visés au n° 94.04 y restent classés même s'ils constituent des parties de meubles des n°s 94.01 à 94.03.
4. On considère comme *construction préfabriquées*, au sens du n° 94.06, les constructions soit terminées en usine, soit livrées sous forme d'éléments à assembler sur place, présentés ensemble, telles que locaux d'habitation ou de chantier, bureaux, écoles, magasins, hangars, garages ou constructions similaires.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
94.01		Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, et leurs parties.			
9401.10.00	00	-Sièges des types utilisés pour véhicules aériens	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9401.20.00		-Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TCR: 6 %
	10	---- <i>-Pour autobus ou tramway</i>	-		
	90	---- <i>-Autres</i>	-		
9401.30		-Sièges pivotants, ajustables en hauteur			
9401.30.10	--	<i>-Pour usages domestiques</i>		8 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 8 %
	10	---- <i>-En métal</i>	-		
	90	---- <i>-Autres</i>	-		
9401.30.90	--	<i>-Autres</i>		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
	10	---- <i>-En métal</i>	-		
	90	---- <i>-Autres</i>	-		
9401.40.00	00	-Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	-	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
9401.50		-Sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires			
9401.50.10	00	-- <i>-Non finis et non assemblés, devant servir à la fabrication de meubles en rotin ou en bambou</i>	-	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TCR: 9,5 %
9401.50.90	00	-- <i>-Autres</i>	-	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
		-Autres sièges, avec bâti en bois :			
9401.61		--Rembourrés			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9401.61.10	- - -	Pour usages domestiques		9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
	10 - - - -	-Chaises	-		
	90 - - - -	-Autres	-		
9401.61.90 00	- - -	-Autres	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9401.69	- -	-Autres			
9401.69.10 00	- - -	Pour usages domestiques	-	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
9401.69.90	- - -	-Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
	10 - - - -	-Bancs d'église	-		
	90 - - - -	-Autres	-		
		-Autres sièges, avec bâti en métal :			
9401.71	- -	-Rembourrés			
9401.71.10	- - -	Pour usages domestiques		8 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 8 %
	10 - - - -	-Chaises	-		
	90 - - - -	-Autres	-		
9401.71.90 00	- - -	-Autres	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9401.79	- -	-Autres			
9401.79.10 00	- - -	Pour usages domestiques	-	8 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 8 %
9401.79.90 00	- - -	-Autres	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9401.80	-	-Autres sièges			
9401.80.10 00	- - -	Pour usages domestiques	-	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9401.80.90 00	--	-Autres	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9401.90	-Parties				
	--	-De sièges pour usages domestiques, à l'exclusion des sièges transformables en lits (autres que le matériel de camping ou des sièges de jardin) et de sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires :			
9401.90.11	---	-Enveloppes de cuir et de vinyle, coupées et cousues, d'une valeur n'excédant pas 34,70 \$/m ² , devant servir à la fabrication de meubles rembourrés; De bâtis de mobilier, en bois autre que de conifères, non finies, simplement alésées, façonnées et poncées à la machine, partiellement assemblées ou non, devant servir à la fabrication de chaises stationnaires ayant un cadre de bois décoratif exposé; Métalliques pour chaises devant servir à la fabrication de fauteuils de cuir inclinables rembourrés de cuir, pour usages domestiques, à l'exclusion de ceux de type institutionnel		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
10	----	-De bâtis de mobilier, en bois autre que de conifères, non finies, simplement alésées, façonnées et poncées à la machine, partiellement assemblées ou non, devant servir à la fabrication de chaises stationnaires ayant un cadre de bois décoratif exposé	-		
	----	-En métal devant servir à la fabrication de fauteuils inclinables rembourrés, de cuir, pour usages domestiques, à l'exclusion de ceux de type institutionnel :			
21	-----	-Bâtis	-		
29	-----	-Autres.....	-		
30	----	-Enveloppes de cuir et de vinyle, coupées et cousues, d'une valeur n'excédant pas 34,70 \$/m ² , devant servir à la fabrication de meubles rembourrés.....	-		
9401.90.19	---	-Autres		8 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 8 %
	----	-En métal :			
11	-----	-Bâtis	-		
19	-----	-Autres.....	-		
	----	-En bois :			
21	-----	-Bâtis	-		
29	-----	-Autres.....	-		
	----	-Autres :			
91	-----	-Bâtis	-		
99	-----	-Autres.....	-		
9401.90.20 00	--	-En surfaces textiles pour sièges devant servir dans les véhicules aériens	-	15,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TCR: 15,5 %
9401.90.90	--	-Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
	----	-En métal :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		11 - - - - -Bâtis des types utilisés pour véhicules automobiles	-		
		12 - - - - -Autres bâtis	-		
		13 - - - - -Autres parties des types utilisés pour véhicules automobiles	-		
		19 - - - - -Autres	-		
		- - - - -En bois :			
		21 - - - - -Bâtis	-		
		29 - - - - -Autres	-		
		- - - - -Des types utilisés pour véhicules automobiles :			
		31 - - - - -De cuir, découpés en forme	-		
		39 - - - - -Autres	-		
		90 - - - - -Autres	-		
94.02		Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles.			
9402.10.00		-Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
		- - - - -Fauteuils de dentistes et chaises pour la chirurgie pédicure et leurs parties :			
		11 - - - - -Fauteuils	NMB		
		19 - - - - -Parties	-		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Fauteuils	NMB		
		99 - - - - -Parties	-		
9402.90.00		-Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
		- - - - -Tables d'opérations, lits oscillants et tables électromécaniques de chiropraticien, et leurs parties :			
		11 - - - - -Tables d'opérations	-		
		12 - - - - -Lits oscillants	-		
		13 - - - - -Tables électromécaniques de chiropraticien	-		
		19 - - - - -Parties	-		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Lits d'hôpitaux avec garnitures mécaniques	-		
		92 - - - - -Autres meubles	-		
		99 - - - - -Parties	-		
94.03		Autres meubles et leurs parties.			
9403.10.00		-Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
		10 - - - - -Classeurs	-		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Bureaux	-		
		92 - - - - -Tables, à l'exclusion des tables à tracer	-		
		93 - - - - -Armoires de sûreté	-		
		94 - - - - -Autres matériels de classement	-		
		99 - - - - -Autres	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9403.20.00		-Autres meubles en métal		8 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 8 %
		---- -Lits et couchettes, à l'exclusion de ceux pour enfants :			
		11 ---- -Lits.....	-		
		12 ---- -Couchettes.....	-		
		---- -Armoires :			
		21 ---- -Armoires à médicaments ou de toilette.....	-		
		29 ---- -Autres.....	-		
		30 ---- -Pare-étincelles et corbeilles à bûches pour foyer.....	-		
		40 ---- -Tables de bridge.....	-		
		50 ---- -Meubles d'extérieur.....	-		
		60 ---- -Rayonnage.....	-		
		70 ---- -Vitrines, comptoirs, casiers, supports ou cloisons.....	-		
		80 ---- -Meubles d'intérieur pour enfants.....	-		
		---- -Autres :			
		91 ---- -Meubles de salle de séjour.....	-		
		92 ---- -Meubles de chambre à coucher.....	-		
		93 ---- -Meubles de salle à manger.....	-		
		94 ---- -Meubles de cuisine ou de coin-repas.....	-		
		95 ---- -Meubles d'école.....	-		
		96 ---- -Meubles de salle ou de cinéma.....	-		
		99 ---- -Autres.....	-		
9403.30.00		-Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
		---- -Bureaux, du matériel de classement apparent et tables :			
		11 ---- -Bureaux.....	-		
		12 ---- -Matériel de classement.....	-		
		13 ---- -Tables à tracer.....	-		
		14 ---- -Autres tables.....	-		
		90 ---- -Autres.....	-		
9403.40.00		-Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines		9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
		10 ---- -Armoires de cuisine.....	-		
		90 ---- -Autres.....	-		
9403.50.00		-Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher		9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
		10 ---- -Lits d'enfant.....	-		
		20 ---- -Lits superposés.....	-		
		90 ---- -Autres.....	-		
9403.60		-Autres meubles en bois			
9403.60.10		-- -Pour usages domestiques		9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		10 - - - -Bureaux, à l'exclusion de ceux pour enfants.....	-		
		20 - - - -Coffres en cèdre.....	-		
		- - - -Armoires :			
		31 - - - -À médicaments ou de toilette.....	-		
		39 - - - -Autres.....	-		
		40 - - - -Meubles d'extérieur.....	-		
		50 - - - -Vitrines.....	-		
		60 - - - -Rayonnage.....	-		
		70 - - - -Meubles d'intérieur pour enfants.....	-		
		- - - -Autres :			
		91 - - - -Meubles de salle de séjour.....	-		
		92 - - - -Meubles de salle à manger.....	-		
		99 - - - -Autres.....	-		
9403.60.90	--	-Autres		En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
		10 - - - -Bureaux, à l'exclusion de ceux pour enfants.....	-		
		- - - -Armoires :			
		21 - - - -À médicaments ou de toilette.....	-		
		29 - - - -Autres.....	-		
		30 - - - -Meubles d'extérieur.....	-		
		40 - - - -Vitrines.....	-		
		50 - - - -Rayonnage.....	-		
		60 - - - -Meubles d'intérieur pour enfants.....	-		
		- - - -Autres:			
		91 - - - -Meubles pour églises.....	-		
		92 - - - -Meubles pour écoles.....	-		
		93 - - - -Meubles de salle ou de cinéma.....	-		
		99 - - - -Autres.....	-		
9403.70		-Meubles en matières plastiques			
9403.70.10 00	--	Pour usages domestiques	-	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
9403.70.90 00	--	-Autres	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9403.80		-Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires			
		- - - Pour usages domestiques :			
9403.80.11 00	--	-Meubles non finis et non assemblés, devant servir à la fabrication de meubles en rotin ou en bambou	-	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TCR: 9,5 %
9403.80.19 00	--	-Autres	-	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9403.80.90 00	- - -	-Autres	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9403.90.00	-Parties			En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
		<i>-----Bâtis, autres que les éléments de construction, utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :</i>			
11	-----	<i>-En métal</i>	-		
12	-----	<i>-En caoutchouc ou en matières plastiques</i>	-		
13	-----	<i>-En bois</i>	-		
19	-----	<i>-Autres</i>	-		
		<i>-----Bâtis, autres que les éléments de construction, excluant ceux utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :</i>			
21	-----	<i>-En métal</i>	-		
22	-----	<i>-En caoutchouc ou en matières plastiques</i>	-		
23	-----	<i>-En bois</i>	-		
29	-----	<i>-Autres</i>	-		
		<i>-----Dessus de tables ou de comptoirs utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :</i>			
31	-----	<i>-En caoutchouc ou en matières plastiques</i>	-		
32	-----	<i>-En bois</i>	-		
39	-----	<i>-Autres</i>	-		
		<i>-----Dessus de tables ou de comptoirs excluant ceux utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :</i>			
41	-----	<i>-En caoutchouc ou en matières plastiques</i>	-		
42	-----	<i>-En bois</i>	-		
49	-----	<i>-Autres</i>	-		
		<i>-----Autres, utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :</i>			
51	-----	<i>-En métal</i>	-		
52	-----	<i>-En caoutchouc ou en matières plastiques</i>	-		
53	-----	<i>-En bois</i>	-		
59	-----	<i>-Autres</i>	-		
		<i>-----Autres :</i>			
91	-----	<i>-En métal</i>	-		
92	-----	<i>-En caoutchouc ou en matières plastiques</i>	-		
93	-----	<i>-En bois</i>	-		
99	-----	<i>-Autres</i>	-		
94.04		Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non.			
9404.10.00 00	-Sommiers		-	8 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 8 %
		-Matelas :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9404.21.00	00	-En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	NMB	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
9404.29.00	00	-En autres matières	NMB	9,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 6 % TCR: 9,5 %
9404.30.00		-Sacs de couchage		15,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TCR: 15,5 %
		10 ---- -Enveloppes extérieures en coton	-		
		20 ---- -Enveloppes extérieures en nylon	-		
		30 ---- -Enveloppes extérieures en polyesters	-		
		90 ---- -Autres	-		
9404.90		-Autres			
9404.90.10	--	-Oreillers, coussins et articles similaires, en coton; Couvre-pieds, édredons et articles similaires, en matières textiles contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie ---- -Couvre-pieds, édredons, duvets et articles similaires, de coton :		14 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TCR: 7 %
		11 ---- -Bourré de duvets	NMB		
		12 ---- -Bourré de polyester	NMB		
		19 ---- -Autres	NMB		
		---- -Autres couvre-pieds, édredons, duvets et articles similaires, en matières textiles contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie :			
		21 ---- -Bourré de duvets	NMB		
		22 ---- -Bourré de polyester	NMB		
		29 ---- -Autres	NMB		
		---- -Coussins de coton :			
		31 ---- -Bourré de polyester	-		
		39 ---- -Autres	-		
		---- -Oreillers de coton :			
		41 ---- -Bourré de polyester	-		
		49 ---- -Autres	-		
		50 ---- -Couvre-matelas matelassés de coton	-		
		90 ---- -Autres	-		
9404.90.90	--	-Autres		14 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TCR: 7 %
		---- -Couvre-pieds, édredons, duvets et articles similaires, en matières textiles contenant 85 % ou plus en poids de soie ou de déchets de soie :			
		11 ---- -Bourré de duvets	NMB		
		12 ---- -Bourré de polyester	NMB		
		19 ---- -Autres	NMB		
		---- -Coussins, autres que de coton :			
		21 ---- -Bourré de polyester	-		
		29 ---- -Autres	-		
		---- -Oreillers, autres que de coton :			
		31 ---- -Bourré de polyester	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	39	-----Autres.....	-		
	40	-----Couvre-matelas matelassés, autres que de coton.....	-		
	90	-----Autres.....	-		
94.05		Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs.			
9405.10.00		-Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces ou voies publiques		7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 7 %
		-----Lustres :			
	11	-----De maison.....	NMB		
	19	-----Autres.....	NMB		
		-----Appareils d'éclairage fluorescent :			
	21	-----De maison.....	NMB		
	29	-----Autres.....	NMB		
		-----Autres :			
	91	-----De maison.....	NMB		
	99	-----Autres.....	NMB		
9405.20.00	00	-Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	NMB	7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 7 %
9405.30.00	00	-Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	NMB	7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 7 %
9405.40		-Autres appareils d'éclairage électriques			
9405.40.10	00	--Type xénon	NMB	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9405.40.20	00	--Projecteurs pour cinéma ou théâtre	NMB	6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TCR: 6 %
9405.40.90	00	--Autres	NMB	7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 7 %
9405.50		-Appareils d'éclairage non électriques			
9405.50.10	00	--Chandeliers et candélabres	NMB	5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 3 % TCR: 5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9405.50.90	- - -	-Autres		7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 7 %
	10 - - - -	-Appareils d'éclairage au gaz	NMB		
	90 - - - -	-Autres	NMB		
9405.60.00	00	-Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires	NMB	7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TNZ: 6 % TAU: 6 % TPG: 5 % TCR: 7 %
		-Parties :			
9405.91	- -	-En verre			
9405.91.10	00 - - -	-Cheminées pour lampes	-	7 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 5 % TCR: 7 %
	- - -	-Autres :			
9405.91.91	00 - - -	-Articles en verre pour l'éclairage sauf les globes ou les ébauches sphériques décorés par l'application d'une matière quelconque à la surface du verre après qu'il a été formé; Pendeloques, non enfilées	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9405.91.99	00 - - -	-Autres	-	4,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 3 % TCR: 4,5 %
9405.92.00	00 - -	-En matières plastiques	-	3,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 3 % TCR: 3,5 %
9405.99	- -	-Autres			
9405.99.10	00 - - -	-Paralumes à courbe en anse de panier enveloppants, en aluminium anodisé, devant servir à la fabrication d'appareils d'éclairage fluorescents	-	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9405.99.90	- - -	-Autres		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC: En fr. TPG: 3 % TCR: 6 %
	10 - - - -	-Parties d'appareils d'éclairage au gaz	-		
	90 - - - -	-Autres	-		
9406.00		Constructions préfabriquées			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-- Silos pour ensiler le fourrage :			
9406.00.11	00	--- Non assemblés ou incomplets, en matières plastiques renforcé de fibres de verre, devant servir à la fabrication de silos	NMB	En fr.	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9406.00.19	00	--- Autres	NMB	4,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9406.00.20	00	--- Structures gonflables	NMB	15,5 %	TÉU, TPAC, TPMD, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
9406.00.90		--- Autres		6 %	TÉU, TPAC, TPMD, TPG, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR: En fr.
	10	---- En bois	NMB		
	20	---- En aluminium.....	NMB		
	30	---- En fer ou en acier	NMB		
	90	---- Autres	NMB		